

**NON
À LA HAUSSE
DES IMPÔTS
DU PRÉFET**

Spécial budget communal

M. le Préfet : ouvrez la porte au dialogue !

**Interviews
d'habitants :**



MME TALIBA NAMILI
Parent d'élève, traductrice
Habitante du Village

Pensez-vous que la commune dépense trop pour répondre aux besoins des écoles ?

La ville fait des efforts mais ses moyens sont insuffisants. Avant de venir m'installer à Grigny j'habitais dans une ville où il y avait beaucoup de moyens pour les activités péri-scolaires et pour les centres de loisirs. Ici, il y a un bon service public mais il y a encore beaucoup à faire.

Comment réagissez-vous face à la décision du Préfet d'augmenter les impôts ?

Je suis scandalisée par le choix du Préfet. Taxer une ville comme Grigny c'est inhumain. Le Préfet devrait revoir sa copie. Je trouve que dans ce cadre, le Préfet à l'Egalité des chances ne porte pas bien son nom. L'Etat devrait plutôt s'attaquer aux privilèges comme par exemple le bouclier fiscal.



M. PAUL ROSSI
Retraité, architecte
Habitant des Patios

Pensez-vous que Grigny dispose de suffisamment de moyens ?

J'habite à Grigny depuis 1972. Il y a eu beaucoup d'équipements de construits depuis mon arrivée mais le problème c'est qu'il y a une insuffisance de moyens pour les faire fonctionner.

Au-delà de cette absence de moyens, je trouve personnellement que la ville est bien gérée.

Comment réagissez-vous face à la décision du Préfet d'augmenter les impôts ?

50 % c'est abusif ! L'Etat n'a pas tenu ses promesses. Il a coupé des subventions, il n'est pas intervenu et il a attendu que le déficit gonfle et se cumule d'année en année. Comme il connaissait la situation de Grigny, il' aurait du s'attaquer au problème dès le départ.

MME OUAFFE ABOUD

Parent d'élève
Agent d'escale
à l'aéroport d'Orly
Habitante de la
Grande Borne

Que vous évoque l'augmentation des impôts décidée par le Préfet ?

C'est révoltant ! On a des petits salaires et on a déjà du mal à boucler les fins de mois, alors là, comment va-t-on faire ? Je paye déjà presque 600 € de loyer et le peu d'argent que je mets de côté c'est pour mes enfants.

Le Préfet dit : l'Etat donne beaucoup pour Grigny ?

J'étais dans la délégation en Préfecture. Le Préfet à dit : «L'Etat donne beaucoup d'argent pour Grigny». Mais à Grigny il manque du personnel dans les écoles, les crèches... Ce n'est pas normal que seuls les enfants dont les deux parents travaillent bénéficient des centres de loisirs, des crèches... Je suis citoyenne de Grigny, je paye mes impôts et j'ai pas les services qui vont avec. Elle est où l'égalité ? Et après on va se plaindre des jeunes qui se retrouvent en difficulté.



Le Maire interpelle de nouveau le Préfet et lui propose un «Contrat d'objectifs»

Dans sa lettre du 6 octobre au Préfet, le Maire souligne «Votre décision ne règle en rien le déséquilibre structurel du budget de fonctionnement de la commune. Elle conduit au contraire à une impasse, lourde de conséquences pour les contribuables. Elle porte aussi, un mauvais coup aux évolutions de Grigny aujourd'hui engagées, un mauvais coup à nos objectifs de mixité sociale et de développement économique». Le Maire rappelle également au Préfet que «la Municipalité de Grigny n'a cessé de tout faire pour obtenir que les services de l'Etat et de la ville travaillent ensemble pour chercher toutes les solutions permettant de construire un équilibre budgétaire durable qui garantisse la capacité de la ville à répondre aux besoins des habitants». Il l'interroge : «Pourquoi ce refus de rechercher à temps, les vraies solutions qui auraient évité l'aggravation du déséquilibre du budget ?»

Il souligne aussi que «la ville, pour ce qui la concerne, s'est engagée dans un plan d'économies de gestion qu'elle a elle-même amplifié cette année». «Mais elle a dû aussi procéder à de nombreuses réductions dans les services aux habitants et dans les dépenses de personnel. A plusieurs reprises la Chambre Régionale des Comptes a reconnu cette réalité».

Il réitère aujourd'hui sa demande «d'ouvrir avec la ville un processus de travail pour rechercher de vraies solutions dans le cadre d'un «contrat d'objectifs» qui intègre la poursuite des efforts de gestion de la ville ainsi que des mesures de la part de l'Etat et d'autres partenaires financiers».

L'obligation scolaire

C'EST la loi du 28 mars 1882 sur l'enseignement primaire qui a instauré l'obligation scolaire pour tous les enfants âgés de six à treize ans. Elle a été étendue depuis à seize ans. Cette disposition s'applique à tous, mais elle entraîne bien évidemment des conséquences très différentes pour les collectivités locales qui doivent construire et entretenir les écoles. Les charges financières les plus importantes pèsent sur celles dans lesquelles les jeunes – et donc la population scolaire – sont en très grand nombre. Pour elles, la nécessité d'assurer la scolarité des enfants dans les meilleures conditions possibles se traduit par des actions supplémentaires dont elles assument le coût pratiquement seules.

C'est le cas à Grigny, la ville la plus jeune de l'Essonne. Avec près de 800 naissances par an, elle doit faire face à de lourdes dépenses concernant non seulement la petite enfance, mais aussi le scolaire et le périscolaire. Pour ne prendre qu'un exemple, alors que la ville voisine de Viry-Châtillon compte 31 500 habitants contre 26 100 officiellement recensés à Grigny selon l'INSEE, ce sont 1 400 élèves de plus qu'à Viry-Châtillon qui sont scolarisés en maternelle

	PERSONNEL	FONCTIONNEMENT	NOMBRE D'AGENTS équivalent temps plein
Crèche familiale, crèche collective, multiaccueil "La Caravelle", 2 haltes jeux, relais assistantes maternelles, Lieu Passerelle, entretien et restauration			101
PETITE ENFANCE	3 046 046 €	187 222 €	101
personnel plein temps (Atsem, agents d'entretien, de restauration)	4 467 305 €		150
101 agents temps partiel (animateurs, intervenants contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS), intervenants sportifs, culturels, Maison des enfants et de la nature)	770 000 €		34
frais de fonctionnement des écoles		844 000 €	
fournitures, jouets, livres, cadeaux		304 100 €	
alimentation		1 200 000 €	
EDUCATION	5 237 305 €	2 348 100 €	184
Centres de Loisirs maternels et élémentaires, accueils de proximité : 34 agents	947 550 €	10 475 €	17
personnel service enfance	230 200 €		6
Séjours d'été+mini séjours		206 190 €	
ENFANCE	1 177 750 €	216 665 €	23
Total dépenses de personnel	9 461 101 €		
Total dépenses de fonctionnement		2 751 987 €	
TOTAL GENERAL	12 213 088 €		308

et en primaire dans les établissements de Grigny. Cela représente des groupes scolaires supplémentaires à faire fonctionner à la charge de la com-

mune. Mais si l'éducation est bien nationale, la solidarité, elle, ne l'est toujours pas. Pour allouer aux municipalités les crédits nécessaires, il n'existe

toujours aucune loi particulière qui prenne en compte le fait que plus il y a de jeunes dans une ville, plus celle-ci doit concentrer ses efforts sur

la construction, le fonctionnement et l'entretien des crèches, des centres de loisirs et des écoles.

Les efforts de gestion engagés par la ville vont se poursuivre et s'amplifier

Depuis plusieurs années, la municipalité a engagé un travail de fond sur les économies de gestion. Cette démarche s'est traduite tout d'abord par une baisse des coûts énergétiques et de maintenance des réseaux d'eaux pluviales sur les nouveaux bâtiments publics (écoles, gymnases, crèches...). Cela a permis de réduire le coût des dépenses de fonctionnement de ces bâtiments de 45,1 % alors que dans le même temps le patrimoine communal est passé de 81 000 M2 à 110 000 M2. Au niveau de l'informatique, les dépenses ont été stabilisées malgré un nombre croissant d'ordinateurs. Enfin, concernant la gestion du parc de véhicules de la mairie, la maîtrise des coûts d'entretien et d'assurances, de carburant et le renouvellement de la flotte ont permis de réduire les dépenses d'au moins 8 %.

De nouveaux efforts

Un travail est en cours pour réduire la consommation de papier et de cartouches d'encre. Les imprimantes individuelles seront supprimées et les ordinateurs seront reliés directement aux photocopieurs pré-programmés pour des copies recto-verso. On estime que ces mesures permettront d'économiser 27 000 €.

Sur la téléphonie mobile (portables), les forfaits seront mieux adaptés aux missions des services. Economies prévues : 12 000 €.

Côté téléphonie fixe, une étude est en cours pour installer de la fibre optique entre les différents équipements municipaux. Cette mesure permettra de renégocier à la baisse (de l'ordre de 180 000 €) les contrats d'abonnements avec les opérateurs en téléphonie.

L'optimisation de la gestion des véhicules se poursuit. L'étude en cours permet d'envisager un gain de 30 000 € ; notamment grâce à l'achat de véhicules propres et une meilleure utilisation des véhicules. D'autres études sont également en cours, notamment sur le chauffage et l'éclairage des bâtiments.

Un collectif d'agents communaux est créé



Avec la décision du Préfet de réduire de 500 000 € le fonctionnement des services et de 480 000 € les dépenses de personnel, il n'en fallait pas moins pour déclencher l'exaspération des agents communaux. Pour eux, s'il est certes nécessaire de bien gérer l'argent public, cela ne doit pas se traduire par la réduction des moyens mis au service des habitants. Rassemblés en Assemblée Générale, le jeudi 8 octobre,

avec leurs collègues de la communauté d'Agglomération «les Lacs de l'Essonne», ils ont décidé de s'organiser et d'agir pour défendre le service public communal et la réponse aux besoins des habitants.

Ils demandent au Préfet qu'il accepte enfin de se mettre autour d'une table car ce n'est pas la municipalité qui peut régler seule le manque de ressources.

grigny91sepubliccanalblog.com

L'action des «100 % contre» monte d'un cran !



VENDREDI 9 OCTOBRE, plus de 300 habitants étaient venus à la réunion du collectif «100 % contre» au centre culturel Sidney-Bechet. Ils étaient bien décidés à se faire entendre. L'immobilisme du Préfet malgré les 4000 pétitions qui lui ont été remises, choque l'assistance. Il faut d'urgence que d'autres solutions soient trouvées que l'augmentation des impôts. La réunion s'est conclue par des propositions d'action.

collectifs999.blogspot.com



POUR COMPRENDRE ...

En 2000 l'Etat a signé avec la Ville un contrat (GPV) pour créer de nouveaux services aux habitants et des équipements de proximité, notamment pour la réussite scolaire, l'emploi et l'insertion, l'enfance et la petite enfance, l'habitat, la prévention... Reconnaissant que la Ville n'avait pas les moyens d'assumer seule ces dépenses nouvelles pourtant nécessaires, l'Etat s'est engagé à apporter son soutien financier. C'est ce qu'il fait par une subvention spéciale (4 millions en 2003 et 3 millions en 2004) qui a été supprimée en 2005. Dans son avis de 2006 la Chambre Régionale des Comptes (CRC) écrit : «**CONSIDERANT** qu'en 2003, lorsque fut établi le plan de redressement, la commune bénéficiait du versement par l'Etat d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement de quatre millions d'euros ; que le plan de redressement intégrait le maintien du versement de cette subvention à ses perspectives de rétablissement de l'équilibre du budget ; qu'en 2004, la subvention versée par l'Etat baissait d'un million d'euros ; qu'elle n'était plus versée en 2005 ; que, de ce fait, et en dépit de l'augmentation progressive de la dotation de solidarité urbaine, **la commune a perdu une recette cumulée de près de cinq millions d'euros en 2006 par rapport aux prévisions du plan de redressement** ; que le déficit prévisionnel de l'exercice 2006 avoisine les deux millions d'euros ; que dans ces conditions, il apparaît que la commune sur la période considérée a effectué un effort de trois millions d'euros, grâce aux économies de gestion réalisées, conformément aux recommandations de la Chambre». En 2009, Le Président de la CRC souligne (journal France soir du 15 octobre 2009) que : «dans le délai qui était imparti, l'augmentation des impôts constituait l'unique solution qui nous est apparue, car la seule ressource d'urgence dont dispose Grigny est le potentiel fiscal». Mais, précise-t-il : «ce n'est évidemment pas une solution pérenne. Il faudrait de vraies mesures structurelles (...). Le problème de cette ville ne réside pas tant dans les dépenses mais dans les recettes». C'est ce que réclament le Maire, la Municipalité, toutes celles et ceux qui sont mobilisés contre la hausse des impôts locaux décidée par le Préfet et pour de vraies solutions garantissant les moyens nécessaires au service public communal.



SAMEDI 17 OCTOBRE, devant le centre culturel, les habitants étaient venus, à l'appel du collectif «100 % contre», brûler des feuilles d'impôts symboliques pour protester contre la décision du Préfet. Les animateurs ont appelé à la poursuite des actions et informé qu'ils allaient s'adresser à tous les parlementaires du Département. Le porte-parole du collectif des agents communaux déclarait : «normalement, quand une ville augmente les impôts, c'est pour plus de service public, alors qu'à Grigny, le Préfet taxe les habitants et réduit les services».



La Communauté d'Agglomération vote un motion pour demander le retrait de l'arrêté du Préfet et souligne que Grigny est un territoire dynamique en matière de créations d'emplois

La motion met en garde l'Etat sur les conséquences de l'augmentation des impôts sur la création du centre ville : « cela porterait un coup d'arrêt au processus de renversement d'image que les politiques locales s'attachent à réaliser depuis des années ». Elle met également en lumière la dynamique de ce territoire : Les Lacs de l'Essonne ont généré 23 % des créations d'emplois privés dans le département entre 2003 et 2007.



Il faut nous entendre !



Et maintenant ?

Au-delà des actions en direction du Préfet, il a été décidé de contacter les parlementaires de l'Essonne et les Ministres concernés :

Le Député de notre circonscription, **Julien DRAY (PS)** a écrit au Ministre Hortefeux. Dans sa lettre il met en cause «l'utilité d'une telle décision, dont l'efficacité, de l'aveu même de la Préfecture, est remise en cause, puisque de nouvelles hausses sont déjà envisagées pour les années suivantes. C'est pourquoi je vous demande de bien vouloir intervenir auprès de la Préfecture pour mettre un terme à ces augmentations iniques et envisager une solution qui ne lèserait pas les Grignois».

Le Député Maire de Draveil, **Georges TRON (UMP)** s'est exprimé sur le contexte budgétaire de Grigny, le 16 octobre, lors d'une réunion à la Ferme Neuve. Il s'est demandé pourquoi les Préfets n'avaient pas pris à temps les mesures qui auraient pu éviter le creusement du déficit budgétaire. Il a ajouté que Grigny porte un bon projet, que la ville ne peut pas s'en sortir seule et qu'il fallait l'aider à réussir.

Le Sénateur de l'Essonne, **Bernard VERA (PCF)** a pris contact avec le Maire. Il se met à la disposition des Grignois et va intervenir auprès des instances concernées.

Au tribunal, contre l'augmentation des impôts



Le Maire et des élus au Tribunal Administratif de Versailles, accompagnés par de nombreuses personnes, sont venus soutenir la demande de recours en annulation de l'arrêté préfectoral sur la hausse des impôts. Le Tribunal n'avait pas à se prononcer sur le fond de cette démarche mais sur la légalité de l'arrêté. Il ne l'a pas suspendu.